



TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES



Décisions de la CRTIS – Restreinte du 30 août 2023 :

Constatant la réalisation des mises en conformités des installations ci dessous, prononce leur confirmation en niveau T 6, jusqu'au 19 septembre 2033

- MONDICOURT - Stade Municipal - NNI 62 583 01 01
- FRESNICOURT le DOLMEN – Stade de Verdrel - 62 356 01 01

Jean Paul TURPIN